

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-12
Prise en vertu de la délégation du conseil communautaire

Objet : Création d'un parcours sportif à CHATENOIS - Demande de subvention LEADER

Le Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert ;

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2022-01 du 3 février 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Président et aux Vice-Présidents en cas d'empêchement du Président, la réalisation des demandes de subventions auprès de tout organisme financeur et établir les plans de financements nécessaires à l'élaboration des dossiers ;
- Vu le budget de l'EPCI ;

Considérant que la Communauté de Communes envisage une opération de création d'un parcours sportif dans la commune de CHATENOIS ;

DECIDE :

Une demande de subvention LEADER sera effectuée pour la création d'un parcours sportif dans la commune de CHATENOIS.

Le montant total est estimé à 51 800, 00 € Hors Taxes soit 62 160, 00 € Toutes Taxes Comprises ;

Le plan de financement sera le suivant :

- | | |
|------------------------|--------------------|
| - LEADER (80 %) | 41 400 € HT |
| - Fonds propres (20 %) | 10 400 € HT (+TVA) |

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

La présente décision sera inscrite au registre des décisions.

SAULX, le 1^{er} juin 2023

Le Président,
Benjamin GONZALES,

